Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

ID: 044-254401243-20171221-2017_9-DE

COMITE SYNDICAL

du jeudi 21 décembre 2017

A 14 h 45– à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 21 décembre 2017** dans les locaux de l'EPTB Vilaine à la Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Monsieur Bernard LEBEAU
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Monsieur Marc HERVE
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de l'EPTB Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

2017-9

COMITE SYNDICAL

du 21 décembre 2017

à 14h45 à LA ROCHE BERNARD

1. SAGE VILAINE et Politique de Bassin : programme d'action 2018 : approbation et demande de subventions

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) VILAINE révisé a été approuvé en 2015. Comme le SAGE 2003, il cadre les actions à mener sur le Bassin. Pour certaines de ces actions, l'EPTB Vilaine est amené à intervenir soit au titre de la coordination de Bassin, soit comme maître d'ouvrage local (par exemple sur l'estuaire). Ces programmes d'actions, parce qu'ils mettent en œuvre le SAGE, peuvent recevoir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des autres financeurs.

Annexe tableau programme 2018

Pour l'année 2018, le montant total du programme est donc de 1 200 k€. Le montant des subventions est de 900 k€. La part restant à la charge de l'EPTB Vilaine est de 300 k€. Le programme correspond pour 680 k€ à des actions en régie, et pour 520 k€ à des prestations extérieures.

En 2013, le programme d'action s'élevait à 1 363 k€ et 407 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2014, le programme d'action s'élevait à 1 275 k€ et 304 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2015, le programme d'action s'élevait à 1 076 k€ et 236 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2016, le programme d'action s'élevait à 1 168 k€ et 257 k€ restaient à la charge de l'IAV.

En 2017, le programmé d'action s'élevait à 846 k€ et 197 k€ restaient à la charge de l'IAV.

L'augmentation du montant total du programme d'actions de 2018 est principalement imputable à une augmentation de volume des actions en prestations afin tenir nos engagements pris dans la mise en œuvre du Sage.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- adopte le programme d'actions liées au SAGE-VILAINE et politique de Bassin 2018 tel que proposé en annexe.
- sollicite l'ensemble des financeurs mentionnés et les subventions correspondantes.
- autorise la Présidente à signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme La Présidente,

Solène MICHENOT